

*Interpellation présentée par le député:  
M. Hugues Hiltbold*

*Date de dépôt: 15 décembre 2005  
Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite CEVA : Que Carouge soit entendu !**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Compte tenu de l'impossibilité d'une traversée souterraine sous l'Arve annoncée par le Conseil d'Etat, et ce malgré des avis d'experts mandatés par la commune de Carouge prouvant que le passage en bordure de la nappe phréatique était possible, des élus carougeois se sont penchés sur les mesures compensatoires qu'ils pourraient obtenir de la part du canton, pour combler les nuisances dues aux travaux, d'une part, et celles liées aux pertes de terrain et aux bouleversements liés à la tranchée couverte.

Le groupe d'étude, comprenant des représentants de la commune et du canton, a très vite démontré que les remarques « carougeoises » n'étaient pas prises en compte ; à tel point qu'une rupture des relations canton - commune fut provoquée par les édiles carougeois.

Au printemps dernier, le canton et les CFF présentèrent à la commune de Carouge le programme des travaux et les emplacements du chantier. Ces propositions jugées inacceptables, tant par le Conseil administratif que par la commission ad hoc CEVA et le Conseil municipal ont eu pour conséquence que la Ville de Carouge s'entoura d'une *task force* comprenant notamment un ingénieur et un avocat qui émirent un certain nombre de remarques présentées ci-après.

L'emplacement du chantier a été jugé inacceptable pour la commune, puisqu'il consistait à s'établir sur la zone sportive et de détente, tout en entourant le bâtiment du boudrome qui, selon les autorités cantonales, pouvait ainsi rester fonctionnel durant les travaux !

La tranchée couverte au niveau du *centre travaux, maintenance, environnement*, de la Commune de Carouge voulait être réalisée à l'air libre, en démolissant provisoirement une partie de ce bâtiment communal.

La Commune de Carouge est opposée à ce mode de faire et propose, d'une part, de mettre en place le chantier sur le parking du Service des Automobiles et de la Navigation, ou sur la parcelle « Ambrosetti » située de l'autre côté de l'Arve et, d'autre part, est opposée à l'idée d'une quelconque démolition, même provisoire, du bâtiment existant.

La Commune de Carouge a fait part de ses objections au mois de juin dernier au Conseil d'Etat et n'a, à ce jour reçu aucune réponse à ses griefs.

**Au vu de ce qui précède, je vous demande si le Conseil d'Etat entend donner réponse rapidement aux autorités carougeoises pour les informer de l'évolution du dossier et remettre sur pied rapidement un groupe de travail canton - commune qui respecte les intérêts des uns et des autres ?**

Une telle concertation facilitera la réalisation dans les meilleures conditions de CEVA que tout le monde appelle de ses vœux, canton comme commune !